

MAGAZINE DU MINISTÈRE PUBLIC

MP EN BREF

N° 19 ETE 2024

En clair
**Sécurité
à l'aéroport**

Afterwork
**À vélo
à travers
la Belgique**

Hors cadre
avec le procureur fédéral Ann Fransen

SORTI DE PRESSE POUR ÊTRE LU AU CALME



Vous avez des questions ou souhaitez nous envoyer un compliment ?
Vous pouvez nous contacter via mpenbref@just.fgov.be.



Pierre Vanderheyden, président du Collège des procureurs généraux

Cher lecteur,

Ces derniers mois, nous avons constaté que la Justice constitue un champ dynamique qui évolue en permanence afin de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis. Ainsi, le nouveau Code pénal a été publié au Moniteur belge le 8 avril 2024. Il entrera en vigueur le 8 avril 2026. Il a été réécrit dans un langage plus accessible, en mettant notamment l'accent sur la cybercriminalité, les peines alternatives, l'approche de la récidive ainsi que l'actualisation des dispositions en matière de violence sexuelle, et en accordant davantage d'attention aux victimes.

Ce dernier point est également tenu pour fondamental par le ministère public, qui a notamment élaboré ces dernières années, en collaboration avec différents partenaires, une approche multidisciplinaire pour les dossiers d'atteinte(s) à l'intégrité sexuelle et de viol(s). Dans ce cadre, des centres de prise en charge des violences sexuelles ont été créés. Cette édition expose l'approche concrète de ces dossiers.

Le début des vacances d'été va également de pair avec la grande vague de départs depuis les aéroports belges. Nombreux sont ceux qui se rendent à l'étranger pour leurs vacances annuelles. Le parquet de Charleroi nous précise le rôle concret du ministère public dans le cadre de la sécurité au sein de BSCA (Brussels South Charleroi Airport).

Par ailleurs, notre édition de l'été vous donnera peut-être de l'inspiration si vous cherchez un endroit ensoleillé et estival dans la nature. Ainsi, Ann Fransen nous décrit, depuis le Jardin botanique de Meise, son endroit favori, son nouveau rôle de procureur fédéral. Plus loin, vous trouverez également une interview du secrétaire en chef du parquet de Louvain, Bart Lesage. Après plusieurs années de travail au sein du ministère public, il a parcouru l'ensemble du territoire belge à vélo afin de prendre personnellement congé de toutes les entités, avant de profiter d'une retraite bien méritée.

Prenez une boisson rafraîchissante, cherchez un petit coin d'ombre et profitez-en pour lire l'édition estivale de notre magazine du ministère public. Profitez d'un été chaud, ensoleillé et plein de changements positifs !

DANS CETTE ÉDITION...

06

Hors cadre
Ann Fransen



12

En clair
Sécurité à l'aéroport



16

Question... Réponse!
La toge



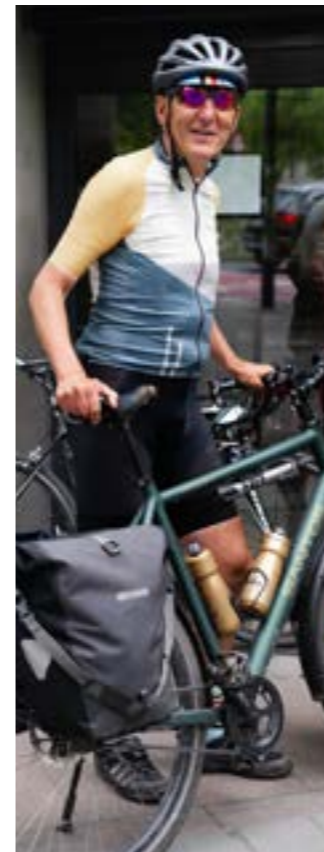
17

Le chiffre



18

Afterwork
Tour de Belgique



22

En très bref



24

Reportage photo
Albert



Hors cadre

ANN FRANSEN

"Choisir la magistrature est la meilleure décision que j'aie jamais prise."

Lorsqu'elle était enfant, Ann Fransen aimait à partir en exploration dans l'idyllique Jardin botanique de Meise. Dans cet entretien, nous revenons sur son coin de nature préféré. Ce jardin où elle trouve le calme et le répit au milieu d'une vie professionnelle trépidante et stressante. À table autour d'un café et d'une tranche de cake à la lavande, nous discutons à bâtons rompus sur l'importance du travail en équipe, les boules de cristal, la poursuite des rêves et l'aspiration à une société humaine et juste.



Qu'est-ce qui rend le Jardin botanique de Meise si spécial à vos yeux ?

J'ai passé toute ma vie à Meise. J'y suis allée à l'école, au Chiro et dans différents clubs de sport. Avec la classe, nous venions souvent nous promener dans le Jardin botanique. Nous apprenions toutes sortes de choses sur les fleurs, les plantes et le château. Aujourd'hui, je n'habite plus Meise, mais j'éprouve régulièrement le besoin de rechercher le calme et la tranquillité de la nature. Dans ces moments-là, je fais du vélo, de la marche ou je retourne au Jardin botanique. C'est ma façon d'évacuer le stress.

Devenir magistrate, c'était le rêve de votre vie ?

Quand j'avais 17 ans, je rêvais de devenir la première femme officière de gendarmerie. J'ai grandi dans une famille de policiers. À table revenaient souvent des conversations sur des actions ou des interventions policières, sur des prises d'otage, sur le besoin de vivre en sécurité en société et sur l'importance d'être là pour les victimes. J'ai toujours baigné dans cette atmosphère.

Lorsque j'ai été refusée à la police pour des raisons médicales, j'ai entrepris des études de droit. Ensuite, je suis devenue assistante à l'université, puis, comme je désirais apporter concrètement ma pierre à l'édifice de la société, avocate. Je me suis rapidement aperçue que cela ne me convenait pas et que je préférais aborder les choses sous un autre angle. Je préférais éviter les erreurs de procédure plutôt que les rechercher, et placer l'intérêt général devant l'intérêt individuel. Je voulais un emploi réellement doté d'une valeur ajoutée sociale. Et je désirais contribuer à une société plus juste et plus sûre.

Quand avez-vous franchi le pas vers le ministère public ?

J'ai passé l'examen d'entrée à la magistrature au début des années 1990. J'ai réussi et j'ai pu commencer à travailler au parquet de Bruxelles. En 2002, j'ai rejoint le parquet fédéral, qui venait d'être créé. Nous n'étions alors que cinq ou six magistrats. Et vingt-deux ans plus tard, j'y suis toujours ! En quelque sorte, j'ai grandi avec lui. Choisir la magistrature est la meilleure décision que j'aie jamais prise. À un certain moment, vous faites un choix et vous orientez votre vie dans une direction donnée. Ce choix, je ne l'ai jamais regretté.



Magistrate au ministère public, c'est un emploi varié, où le collectif et l'intérêt général sont au premier plan et où je peux traiter des dossiers opérationnels comme politiques. Au départ, au parquet de Bruxelles, j'étais responsable d'affaires de meurtre, de car-jacking et de home-jacking, et j'ai pu élaborer une politique dans ces matières. Ensuite, j'ai été coordinatrice principale du réseau d'expertise « Terrorisme », dont j'ai contribué à tracer les grandes lignes. Cette diversité dans les activités est notamment ce qui rend cette fonction si incroyablement passionnante.

Comment décririez-vous votre style managérial ?

C'est un style orienté sur le service, dans le sens où je suis au service des gens au sein du parquet fédéral. J'écoute, je montre beaucoup d'empathie, et je veille à ce que mes interlocuteurs disposent des moyens et des connaissances appropriés et soient encouragés à constamment développer leur expertise – en particulier en ce qui concerne les compétences du parquet fédéral, où nous traitons des matières très complexes. Mon fil rouge, c'est la motivation des autres.

Simultanément, je m'efforce de détecter à temps les signaux indiquant que des collègues sont surchargés et ont besoin d'être aidés, voire orientés vers une aide psychologique. Face à des situations difficiles ou de crise, il arrive que les magistrats se sentent désorientés. Pensez par exemple aux attentats terroristes de 2016. Ce qu'ils ont vu, après ils doivent le métaboliser. Le bien-être au travail est d'ailleurs un de mes chevaux de bataille. Cela concerne, notamment, l'équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée, la qualité de l'accueil des nouveaux collaborateurs, la réintégration des personnes qui ont été absentes pendant une longue durée, etc.

L'humain est sur le devant de la scène, donc.

Oui, à cent pour cent. Se montrer humain, faire preuve d'empathie, ne pas fanfaronner en dépit de la fonction de chef de corps... Cela doit passer avant le reste. Ma porte est toujours ouverte. De ce fait, passer le seuil de mon bureau est beaucoup plus facile – qu'il s'agisse des magistrats ou des membres du personnel. L'être humain doit être au centre de



l'organisation. Et tout commence avec le respect. Témoigner du respect pour tout un chacun en dépit du stress des situations dans lesquelles nous sommes plongés.

N'avez-vous aucun regret d'être devenue procureure fédérale ?

Aucun, vraiment. Au bout de dix-sept ans à la tête de la section terrorisme, j'étais prête pour un nouveau défi. Et des défis, il n'en manque pas : en matière de criminalité organisée, mais également au sein de l'organisation même – je pense à la communication interne, à la gestion et au partage des connaissances, au bien-être au travail... Autant de thématiques passionnantes à propos desquelles j'ai des contacts avec tous les magistrats fédéraux et les membres du personnel judiciaire.

Le simple fait, par exemple, de pouvoir assister aux réunions du Collège du ministère public constitue en soi une opportunité fantastique, car on y

rencontre des chefs de corps qui ont des années d'expérience. Ce sont eux qui forment le moteur et la plaque tournante du ministère public. Les voir travailler et éprouver la solidarité qui existe entre eux, c'est une immense valeur ajoutée pour moi.

Ce sentiment de collectif est-il indispensable ?

Absolument. Il faut une bonne équipe, une bonne dynamique de groupe et une bonne ambiance. J'attache énormément d'importance à la concertation. Prendre des décisions dans un coin, voilà qui n'est pas dans ma nature. En revanche, j'aime m'asseoir à table avec les gens et discuter avec eux. Lorsque je travaillais à la section terrorisme du parquet fédéral, je participais souvent à l'organisation des team buildings. Lors d'un de ces team buildings, je me souviens avoir dit que le slogan du parquet fédéral devrait être : la force du loup est la meute et la force de la meute est le loup. Cela résume bien la dynamique de groupe dont nous avons besoin : sans les autres, nous ne sommes nulle part.

En tant que membre d'une équipe, je puise beaucoup d'énergie et de force dans la construction ensemble d'un objectif commun. Pour cette seule raison, je ne voudrais pas passer du côté de la magistrature assise. L'idée de m'asseoir seule dans une chambre de tribunal et de rendre la justice seule, ce n'est certainement pas pour moi. J'ai besoin du groupe.

Quelle est votre vision du parquet fédéral ?

Coniunctis Viribus pro Justitia (Unissons nos forces pour que règne la justice). C'est notre slogan. Il s'agit d'aspirer à ce que règne la justice et de le faire en synergie avec les partenaires internes du ministère public (procureurs, auditeurs du travail, procureurs généraux, etc.) et les partenaires externes (services de police, services de renseignement, partenaires étrangers, secteur privé, etc.).

Ce qui importe, c'est que nous nous efforcions de faire respecter l'État de droit démocratique, qui, je le constate, subit de fortes pressions. La société se polarise et les acteurs étatiques tentent d'interférer de l'extérieur dans les processus décisionnels démocratiques. Il suffit de considérer certains changements géopolitiques ou la guerre entre la Russie et l'Ukraine, où différents acteurs étatiques s'emploient à influencer nos processus décisionnels démocratiques.

De plus, nous devons contrôler et réduire certaines formes de criminalité : le terrorisme, la criminalité organisée, lourde, subversive et déstabilisante... Nous nous engageons dans ces dossiers, ce qui nous permet d'avoir une influence et de déstabiliser certains phénomènes ou organisations criminels. L'affaire Sky ECC en est un bon exemple.

Parallèlement, nous misons fortement sur l'innovation et l'identification des nouveaux phénomènes criminels ou des nouvelles technologies qu'utilisent les organisations criminelles, par exemple la cybercriminalité et les cyberactifs. Je n'ai pas le monopole de la sagesse, mais il est clair que le parquet fédéral doit continuer d'anticiper les nouveaux développements sociotechnologiques et parvenir à y répondre. Nous devons acquérir l'expérience nécessaire, rester dynamiques et faire preuve de créativité.

Qu'en est-il de la visibilité du parquet fédéral ?

Le baromètre de la justice du Conseil supérieur de la Justice révèle qu'une grande partie de la population estime que les services judiciaires ne communiquent pas assez sur leur fonctionnement.

presse, comme le font certains avocats. Si nous voulons accroître notre crédit auprès des citoyens, nous devons non seulement communiquer de manière transparente, ouverte et objective, mais également accélérer le traitement des dossiers et résorber l'arriéré judiciaire. Tant les auteurs que les victimes doivent pouvoir connaître l'issue de leur dossier dans un délai raisonnable.

Existe-t-il un plafond de verre au sein de la Justice ?

Le plafond de verre n'existe pas dans la magistrature. Plus de la moitié des personnes officiant au ministère public sont des femmes. Aucun obstacle n'empêche les femmes de devenir chefs de corps. À cet égard, les femmes ont exactement les mêmes chances que les hommes. Je comprends toutefois que des choix personnels puissent parfois entrer

"La force du loup est la meute et la force de la meute est le loup."

Pour le parquet fédéral, il est important de communiquer au monde extérieur qui nous sommes, ce que nous faisons, quelles sont nos priorités et quelles décisions nous prenons. Il est certain que les décisions difficiles et sensibles doivent être expliquées. Songez au dossier des tueurs du Brabant. J'ai insisté pour aider à clarifier et à expliquer aux victimes des faits pourquoi nous estimons ne plus avoir la possibilité de mener des actes d'instruction supplémentaires et pourquoi nous clôturons l'enquête.

Communiquer à propos des décisions, mais aussi à propos des erreurs ?

Si nous commettons des erreurs, nous devons avoir le courage de les admettre. Parfois, il convient de corriger notre politique. Pour autant, j'estime qu'il ne faut pas être tout le temps présent dans les médias. Les moments de communication doivent être judicieusement choisis. Gardons-nous de tomber dans le piège qui consiste à débattre de procédures ou d'affaires judiciaires par voie de presse. C'est devant un tribunal qu'il convient de plaider les dossiers particuliers, et non dans la

en ligne de compte. Le fait de s'occuper des enfants et, plus tard dans la vie, de parents ou de beaux-parents (malades) peut contribuer à déterminer si vous franchissez ou non ce pas.

Avant de postuler, je me posais également des questions : pouvais-je endosser une fonction de chef de corps et, en même temps, prendre en charge mes (beaux-)parents malades ? J'en ai parlé avec eux. Car rien n'est plus important pour moi que la famille. Mais personne n'a de boule de cristal, n'est-ce pas ? Mon beau-père est décédé deux semaines seulement après que j'ai été nommée procureure fédérale. Il a contracté une pneumonie juste après ma prestation de serment. Son état de santé s'est dégradé et, une semaine plus tard, il n'était plus là. Cela m'a beaucoup affectée. Cependant, à un moment, il faut arrêter de se poser trop de questions et aller de l'avant. Vous sacrifiez une partie de votre vie privée, et cela n'a rien de facile. Mais je m'efforce tout de même de me ménager du temps pour voir mes amis et me promener avec mon chien. Et mon travail ? Je l'accomplis avec beaucoup de passion et d'enthousiasme. •



En clair

Sécurité à l'aéroport

Texte de
Geoffroy Herens



Qu'il s'agisse de lutter contre le trafic d'êtres humains, d'intercepter les mules transportant de la drogue, de détecter les taxis clandestins ou de contrôler les parkings et navettes des alentours, l'action du parquet est aussi multiple qu'importante dans et autour de l'aéroport de Charleroi.

Quelque 8.200.000 passagers en 2022, quasi 9.400.000 l'année dernière : l'aéroport de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport, dans le jargon) ne cesse de voir croître sa fréquentation. « C'est devenu une ville dans la ville, avec les problématiques que cela suppose, résume le procureur du Roi Vincent Fiasse. Même si son unique piste de 3.200 m de long ne sert normalement pas entre 23 h et 6 h 30, il y a en permanence du monde. Le nombre de personnes qui passent par BSCA est assez phénoménal. »

Pour sécuriser les lieux, ils sont 184 agents de la LPA (Luchthaven politie / Police aérienne), une composante de la police fédérale. Avec de nombreuses missions à remplir telles qu'assurer la sécurité des personnes, les contrôles de frontière, les vérifications judiciaires qui peuvent être demandées...

« Il y a notamment toutes les personnes signalées qui, si elles font l'objet d'un contrôle, sont interpellées et auditionnées par la LPA, précise Vincent Fiasse. C'est une charge de travail importante, d'autant plus avec les mandats d'arrêt européens et les demandes d'extradition. »

Lutter contre le trafic d'êtres humains

Le parquet, lui aussi, accorde une attention de tous les instants à l'endroit. Et même si les mois de juillet et août sont traditionnellement les plus chargés à BSCA, c'est toute l'année que le ministère public scrute les allées et venues dans et hors de l'aéroport.

La lutte contre le trafic d'êtres humains constitue une des priorités du parquet. « Charleroi est l'une des voies d'entrée en Belgique et, par extension, dans l'Union européenne, note Vincent Henry,

substitut du procureur du Roi et magistrat de référence de cette thématique. L'aéroport demeure donc le premier intervenant pour débusquer les gens en situation illégale mais aussi les organisations criminelles qui profitent d'eux. »

Comment sont-ils repérés ? L'utilisation de faux documents va, par exemple, attirer l'attention lors des contrôles de frontière. Le moindre doute et les services vérifient l'authenticité des papiers ainsi que si les porteurs sont seuls ou accompagnés. Le phénomène étant interétatique, les échanges de données et de renseignements entre Etats sont quotidiens et constants.

« La difficulté est de parvenir à agir rapidement, dans un délai d'une heure et demie à deux heures maximum, explique Vincent Henry. Précisons que nos cibles ne sont pas tant les migrants (généralement en provenance de Grèce ou d'Italie et cherchant à rallier l'Angleterre) que les chaperons qui les accompagnent et les organisations qui sont derrière ces voyages. A titre d'illustration, dix personnes ont déjà été mises sous mandat d'arrêt pour trafic d'êtres humains durant le premier semestre de 2024. »



Une procédure qui devrait être facilitée à court terme : au moment d'écrire ces quelques lignes, douze e-gates étaient annoncés. Ces portails permettront en effet un contrôle automatisé des passeports où, en cas de besoin, les forces de police reprendront la main.

Des mules qui risquent leur vie

Les stupéfiants figurent également sur la « to do list » du parquet de Charleroi. « Les drogues peuvent transiter dans les bagages... ou dans les individus, résume Vincent Fiasse. Ces mules, comme on les nomme, ingèrent des quantités importantes de drogues (je me souviens d'un cas où la personne avait ingéré environ nonante petits paquets) et tentent ainsi de passer outre les contrôles avec, le plus souvent, de la cocaïne. Le cannabis ne débarque pas tant de cette manière en Belgique. » Certaines mules y parviennent, d'autres sont interceptées. Sans parler des porteurs qui pourraient faire un malaise voire une overdose parce qu'un sachet aurait explosé dans leur estomac.

L'objectif est alors, là aussi, de remonter les filières au maximum. Les contacts avec les autres pays sont, à ce titre, primordiaux. « A l'époque où Air Belgium décollait de Charleroi et proposait des vols vers les Antilles françaises, nous avons pu stopper nombre de trafics de stupéfiants, complète le procureur du Roi. Nos efforts avaient alors payé. »

Détecter les taxis clandestins

A l'extérieur, le parquet est également à pied d'œuvre. S'il y a évidemment la sécurité dans les parkings et la prévention des vols de et dans les voitures (tâches « classiques » de la police), le ministère public a également dans le viseur et de manière spécifique à BSCA les taxis, les parkings situés hors du site de l'aéroport et les navettes inhérentes.

A la manœuvre, Amélie Di Vincenzo, première substitut du procureur du Roi de Charleroi et magistrate au sein de la section économique et financière, détaille les dispositifs mis en place en matière de taxis.

« Six à douze fois par an, nous menons avec la LPA mais aussi les agents du SPW (Service public de Wallonie) Mobilité et des inspecteurs sociaux des opérations de contrôles des taxis qui passent sur et près du site de BSCA, explique-t-elle. Nous vérifions que tout le monde respecte bien la législation en vigueur. Il peut s'agir de l'âge des véhicules (maximum sept ans), des sélections médicales pour les chauffeurs, etc. »

Ce qui permet parfois de détecter des taxis clandestins, qui ne disposent pas des autorisations idoines, d'une inscription à la Banque Carrefour des Entreprises, des assurances... L'activité n'étant pas déclarée, ces taxis peuvent s'avérer meilleur marché mais ne présentent pas les mêmes garanties de qualité pour les utilisateurs. Un travail frauduleux qui crée subséquemment une concurrence déloyale à l'égard des taxis réguliers.

« Lorsque nous tombons sur ce type de contrevenant, nous saisissons directement le véhicule ; cela arrive assez régulièrement d'ailleurs, ajoute Amélie Di Vincenzo. La première fois, nous lui proposons une transaction pénale. En cas de récidive, c'est la citation devant le tribunal correctionnel. Ce n'est, par contre, pas toujours simple car les chauffeurs se passent vite le mot : quand il y en a qui voit ou subit le contrôle, il prévient vite les autres. »

A noter que les sociétés officielles ne sont pas forcément toujours en règle, elles non plus. Certaines emploient parfois des chauffeurs qui roulent davantage d'heures que ce qui est officiellement permis. Il peut aussi arriver que le véhicule contrôlé ne figure pas dans la liste des voitures autorisées pour l'activité de taxi. A charge, alors, pour le fonctionnaire sanctionnateur de la Région wallonne de prendre les sanctions administratives adéquates.

« Notre avantage, c'est que nous pouvons exploiter les images des caméras ANPR de BSCA », précise la magistrate de référence. Il est donc possible de vérifier combien de fois mais aussi sur quel laps de temps les contrevenants ont agi dans l'illégalité, même si certains n'hésitent pas à partiellement masquer les plaques d'immatriculation en transformant un « 8 » en « 3 », par exemple.



Navettes spéciales

« Pour ce qui est des parkings et des navettes, c'est une autre problématique, complète Amélie Di Vincenzo. Il y a notamment celle du commerce sans autorisation. Je pense, là, aux propriétaires terriens des environs de l'aéroport qui mettent leur terrain à disposition et font payer les utilisateurs de ces parkings non-déclarés, parfois pour le simple fait de se garer dessus, parfois en proposant une navette de liaison avec BSCA. »

Le non-respect de la législation urbanistique est parallèlement aussi constaté parfois. Une modification du relief du sol (par l'ajout de gravier sur un lopin pour en stabiliser le revêtement, par exemple) ou l'installation d'une grande enseigne avertissant de l'existence d'un parking ? Autant d'infractions dès lors qu'un permis n'a pas été demandé (et obtenu). •

Comment est conçue la toge que portent les magistrats?

Question... Réponse!

L'individu fait partie de l'ensemble

L'arrêté royal du 22 juillet 1970 relatif au costume des magistrats et des greffiers de l'Ordre judiciaire définit les différentes composantes de la toge des tribunaux, des cours d'appel, des cours du travail et de la Cour de cassation.

Il y est notamment indiqué ce que portent les membres des cours et des parquets lors des audiences ordinaires ou aux audiences solennelles. Des descriptions qui précisent la matière et la couleur de la toge, des revers, des manches et de la toque. Des habits si particuliers dont l'une des fonctions est de souligner que l'individu fait partie d'un ensemble.

D'un point de vue pratique, rien de tel qu'une visite chez un fabricant pour avoir une idée de la manière dont ces vêtements sont réalisés. Le mélange de polyester et de laine, la présence de soie et de velours, l'ajout de poils de lapin sur l'épitoge, les méthodes de tissage pour éviter le froissement du tissu... : autant de techniques que notre photographe du ministère public a eu l'heur de découvrir lors de son reportage au sein des installations d'un fabricant sis à Anvers. A découvrir en pages 24, 25 et 26 de ce numéro.

Vous avez une question sur le fonctionnement du ministère public ou sur des sujets spécifiques ? Posez votre question à mpenbref@just.fgov.be et nous y répondrons.



Le chiffre

Dossiers d'atteinte(s) à l'intégrité sexuelle et de viol(s) en 2023

En 2023, 11.210 dossiers de viol et d'atteinte à l'intégrité sexuelle ont été ouverts. En dix ans, nous sommes passés de 7.920 à 11.210 dossiers. Florence Loosen, substitut du procureur du Roi au parquet du Brabant wallon et magistrat de référence dans les affaires de mœurs, décrit l'approche pluridisciplinaire de ces dossiers.

Depuis 2022, le droit pénal sexuel a été réformé et étoffé de définitions plus précises et actualisées des infractions à caractère sexuel. Il définit le « viol » comme tout acte consistant en ou se composant d'une pénétration sexuelle de quelque nature et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne ou avec l'aide d'une personne qui n'y consent pas. L'atteinte à l'intégrité sexuelle consiste à accomplir un acte à caractère sexuel sur une personne qui n'y consent pas, avec ou sans l'aide d'un tiers qui n'y consent pas, ou à faire exécuter un acte à caractère sexuel par une personne qui n'y consent pas.

L'approche du ministère public en collaboration avec ses partenaires vise à participer à une meilleure prise en charge des victimes, ce qui constitue une cause possible de l'augmentation du nombre de plaintes déposées. Par ailleurs, les scandales de ces dernières années et le mouvement MeToo ont également une influence. Du fait de ces événements, les infractions sexuelles sont plus rapidement signalées. La présence des médias sociaux dans notre société et la liberté d'expression qui en découle représentent une autre piste d'explication.

Les victimes d'atteinte à l'intégrité sexuelle et de viol peuvent contacter les centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) tous les jours de la semaine et à toute heure. Elles peuvent le faire d'elles-mêmes ou par l'intermédiaire de la police, dans l'immédiateté des faits qui viennent d'être commis ou à un moment ultérieur. Si une victime se présente auprès d'un CPVS dans les sept jours qui suivent la commission des faits, un examen médico-légal lui est proposé, qu'une plainte soit déposée ou non. Des prélèvements sont alors effectués pour rechercher des traces biologiques. Si une plainte est déposée, un magistrat du ministère public est avisé et l'audition de la victime est réalisée par un inspecteur spécialisé en matière de violences sexuelles dans les locaux du CPVS.

Besoin d'aide? Appelez: [1712 Ligne d'assistance sur la violence, les abus et la maltraitance des enfants](tel:1712)

[0800 32 123 La ligne d'écoute - Centre de Prévention du Suicide](tel:080032123)

Lire l'article complet via le lien suivant : www.ministerepublic.be
Source des chiffres : banque de données du Collège des procureurs généraux - analystes statistiques

Afterwork

Pèlerinage à vélo à travers le pays

Texte de
Carolien De Vlamincx

Photos par
Sebastiaan Buts



"Être au service de la société et des citoyens est le plus beau travail au monde"

1.250 kilomètres. C'est la distance que Bart Lesage, fan de cyclisme et secrétaire en chef au parquet de Louvain, a parcourue à vélo afin de dire au revoir à l'ensemble des collaborateurs du ministère public avant de prendre sa retraite.

Bart Lesage a travaillé au parquet de Louvain pendant 41 ans, dont les 22 dernières années en tant que secrétaire en chef. Juste avant sa retraite, il s'est offert, en tant que cycliste passionné, un cadeau unique : son propre Tour de Belgique. Pendant trois semaines, il s'est rendu à vélo dans toutes les entités du ministère public. 1.250 kilomètres et une série de beaux souvenirs plus tard, il est prêt à ouvrir un nouveau chapitre de sa vie.

« Avant d'être un fervent cycliste, je faisais de l'athlétisme. C'est le sport par excellence pour lequel je reste chez moi, les yeux rivés sur la télévision, pendant les championnats ou les Jeux olympiques. Il y a 31 ans, lors de la naissance de ma fille cadette, j'ai troqué mes chaussures de course contre le vélo. Les entraînements d'athlétisme qui se déroulaient en soirée n'étaient plus compatibles avec notre vie de famille. J'ai acheté un vélo et j'ai décidé de l'utiliser pour les trajets entre mon domicile et le parquet de Louvain, ce qui faisait un total de 46 kilomètres par jour. »

Depuis lors, le vélo est devenu une véritable passion pour Bart. « Ma femme a émis des réserves quand j'ai acheté un vélo pour me rendre au travail il y a 31 ans. Elle se demandait combien de temps cela allait durer. Eh bien, 31 ans plus tard, je fais encore du vélo tous les jours (rires). Qu'il pleuve ou qu'il vente, j'ai parcouru plus de 200 000 kilomètres pendant toutes ces années. C'est devenu une vraie addiction qui dépasse le cadre des trajets entre mon domicile et mon lieu de travail. Le dimanche, j'arpente les chemins sur mon vélo de course avec mes amis cyclistes. »

Accueilli en héros

Il était évident que Bart choisirait le vélo pour sa tournée d'adieu avant de prendre sa retraite du parquet de Louvain. « Après toutes ces belles années au sein du ministère public, j'ai voulu m'offrir un cadeau d'adieu spécial. J'ai eu l'idée de me rendre à vélo dans chaque entité du ministère public. Pour ce faire, j'ai défini un itinéraire dans le cadre duquel j'enfourchais mon vélo chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi) pendant trois semaines. J'ai rendu visite à toutes les entités, sans exception, des parquets aux auditorats du travail,



en passant par les parquets généraux et l'OCSC (Organe central pour la saisie et la confiscation). Pendant la nuit, je séjournais dans des hôtels ou je dormais chez des collègues. Le vendredi, je rentrais à la maison en train pour reprendre ma balade le lundi matin. »

L'apothéose de son parcours a été son retour dans « son » parquet, celui de Louvain, après trois semaines. « J'ai été accueilli par mes collègues à Louvain comme si j'avais remporté le Tour de France (rires). Tout le monde m'attendait avec beaucoup d'enthousiasme dans les escaliers du bâtiment. C'est une sensation particulière de voir l'accueil chaleureux qui m'a été réservé tout au long de ces trois semaines. Des morceaux de tarte et des cadeaux m'attendaient et, à Bruxelles, j'ai même été accueilli par le Collège des procureurs généraux et le procureur général près la Cour de cassation. Ce sont de très beaux souvenirs que je

vais garder en mémoire. Chaque jour, je tenais un journal numérique dans lequel je partageais mes photos et mes expériences. J'avais également un carnet de tampons dans lequel j'ai fait apposer un cachet indiquant le jour de ma visite dans chaque entité et dans lequel les collègues ont à chaque fois écrit un message personnel. Un très beau souvenir de mon pèlerinage. »

Derrière chaque dossier se cache une personne

Il y a 41 ans, Bart a commencé sa carrière au parquet de Louvain, dont il a été secrétaire en chef ces 22 dernières années. Il dirigeait donc l'administration de parquet.

« Ma principale motivation pour travailler au sein du ministère public était de pouvoir être au service de la communauté. Je suis fier d'avoir pu le faire toutes ces années, car il ne faut jamais oublier que derrière chaque dossier qui arrive entre nos mains se cache une personne qui souhaite obtenir notre aide. »

En tant que secrétaire en chef, Bart se chargeait de l'aspect organisationnel du travail et de la politique du personnel. « L'une de mes missions principales consistait à veiller à recruter les bonnes personnes afin de poursuivre le déploiement de notre organisation. Nous donnons également l'opportunité aux collaborateurs de se former et de se développer et nous veillons à leur bien-être. Par ailleurs, je me suis toujours investi dans l'informatisation ainsi que dans l'automatisation et, ces dernières années, dans la numérisation. Le parquet de Louvain a notamment participé à la création du système informatique REA/TPI et de MaCH, le système de gestion de cas du ministère public. La Justice doit être numérisée. Il n'est plus question de savoir si on est pour ou contre, mais il faut le faire. »

Papy cycliste

Le ministère public et son cher parquet de Louvain vont manquer à Bart, désormais retraité. « Ce qui va principalement me manquer, ce sont les collègues,

l'aspect politique et la collaboration aux groupes de travail relatifs à la numérisation. J'aurais pu prendre ma retraite plus tôt, mais je souhaitais encore suivre ces projets de numérisation avec beaucoup de diligence. On fait parfois des blagues sur le travail pour les autorités publiques, mais je maintiens qu'être au service de la société est le plus beau travail au monde. Si vous gardez cela à l'esprit, vous pouvez, tout comme moi, envisager une longue carrière au sein du ministère public. »

Après son départ à la retraite, Bart ne restera pas à rien faire. « Je ne vais pas arrêter, j'ai plusieurs chouettes projets en perspective. Je vais reprendre part à la vie associative du village dans lequel je réside. J'ai également deux petits-enfants qui habitent dans les environs et pour lesquels je jouerai mon rôle de grand-père avec énormément de plaisir. Et faire du vélo ? Je vais évidemment continuer (rires). » •

"Derrière chaque dossier se trouve une personne qui souhaite obtenir notre aide."



En très bref

De nouveaux chefs de corps aux commandes

Au cours des derniers mois, plusieurs cérémonies de prestation de serment et d'installation solennelle ont eu lieu pour les chefs de corps qui ont entamé un nouveau défi en tant qu'auditeur du travail, procureur général, procureur du Roi ou procureure fédérale.



Frédéric Van Leeuw - Procureur général de Bruxelles



Guido Vermeiren - Procureur général d'Anvers



Ann Fransen - Procureur fédérale



Visite d'une délégation de procureurs ukrainiens

Six procureurs du ministère public ukrainien se sont rendus dans notre pays. Leur visite a porté sur la manière dont la politique de sécurité est élaborée localement par le ministère public, en coopération avec divers partenaires, dont la police et les pouvoirs publics. Ils ont notamment découvert la Havenhuis à Anvers et la caserne Dossin à Malines, où ils ont bénéficié d'un exposé sur les peines alternatives et l'approche de Justice réparatrice.

Conférence sur la criminalité liée à la drogue

Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, quelques représentants du ministère public ont participé à la conférence sur la criminalité organisée liée à la drogue. Ils y ont échangé des bonnes pratiques avec d'autres experts européens et réfléchi à des solutions possibles pour mieux lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Ils ont également discuté des défis à relever, tels que la nécessité de renforcer la coopération (internationale) et l'échange entre les autorités judiciaires.



Constitution de dossier lors d'un jeu d'évasion

Le service d'appui du ministère public a développé un escape game que les étudiants en pratique juridique de la haute école Artevelde de Gand ont testé lors d'un camp d'entraînement. Au cours de ce jeu, les étudiants devaient trouver les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier. Les différents dossiers mettaient en évidence une mission du ministère public : l'enquête, les poursuites, l'exécution de la peine et l'accueil des victimes. Cela a permis aux étudiants d'apprendre à mettre la théorie en pratique.

Reportage photo

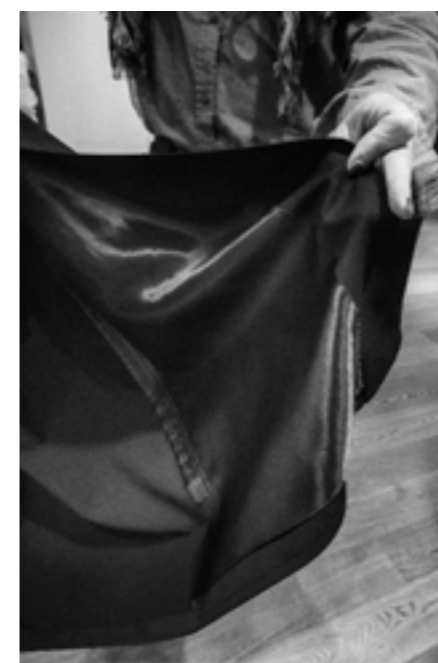
Albert

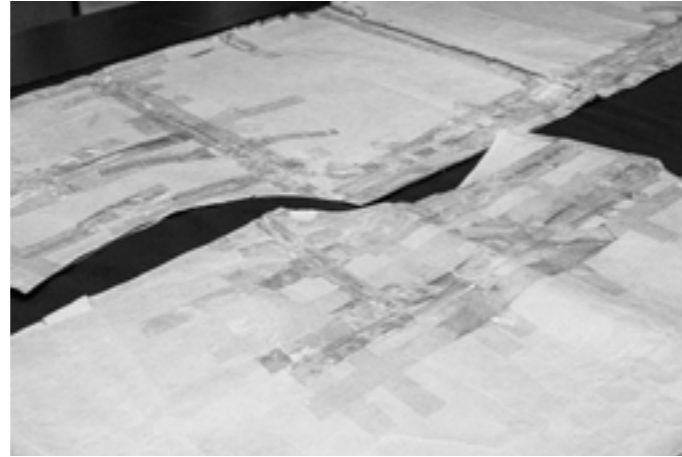
Le Soleil pointe à peine au-dessus du tribunal de la Britselei, à Anvers, tandis que ses rayons éclairent déjà "Albert". Une enseigne qui se consacre à la confection de toges sur mesure. Un magasin qui ne pourrait point être plus proche de l'endroit où ces habits sont portés dans toute leur splendeur.

- Sebastiaan Buts, photographe du ministère public -



Mark Van Hove - Exploitant





Collofon

Éditeurs en chef
Jan Poels, Stefan Thomaes, Jessica Kremers

Rédacteurs
Carolien De Vlaminck, Geoffroy Herens, Dries De Bont, Sebastiaan Buts

Rédaction finale
Carolien De Vlaminck et Geoffroy Herens

Traductions
**Cellule traductions -
Service d'appui du ministère public**

Visualisation
Sebastiaan Buts

Des questions sur MP en bref ou souhaitez-vous vous abonner à notre newsletter MP en bref?
mpenbref@just.fgov.be

En savoir plus sur le ministère public ?
Surfez sur www.ministerepublic.be

Suivez-nous @ministerepublic



Editeur responsable
**Service d'appui du ministère public
Avenue de la Toison d'or 87, boîte 4
1060 Brussel**

MP en bref est une publication du service d'appui du ministère public. Tous les droits d'auteurs et afférants appartiennent au ministère public. Aucun droit ne peut être dérivé du contenu. La reproduction des articles est autorisée avec mention de la source.

